

Procès-verbal

Séance du conseil de la Ville de Macamic tenue le 12 août 2013, à 19 heures, à laquelle étaient présents le maire Daniel Rancourt, la conseillère Denise Dubois et les conseillers suivants : Louis Proulx, Rock Morin. Était également présente la secrétaire-trésorière adjointe, Joëlle Rancourt

Absences motivées : Yvan Verville et Michel Desrochers.

Absence non motivée : Daniel Paquette.

1. Ouverture de la séance par le maire Daniel Rancourt.

2013-08-107

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Daniel Rancourt, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2013 et celui de la séance extraordinaire du 30 juillet 2013;
4. Approbation des comptes à payer :
 - Liste au montant de 399 040,49 \$;
 - Liste des salaires au montant de 57 267,33 \$;
 - Liste corrigée des salaires de juin présentée le 8 juillet 2013 au montant de 47 435,07\$;
5. Période de questions;
6. Correspondance reçue et envoyée pour le mois de juillet 2013;
7. Dépôt des indicateurs de gestion pour l'année 2012;
8. Abri tempo;
9. Demande de dérogation mineure - Monsieur Jean-Pierre Gaudreau;
10. Appui au Sous-Poste Camionnage en vrac pour leur démarche auprès du MRN;
11. Projet bibliothèque :
 - a) Demande de subvention au Pacte rural;
 - b) Autorisation pour demandes de subvention;
12. Règlement modifiant le code de sécurité : entretien des tours de refroidissement à l'eau;
13. Rapport des comités;
14. Questions diverses :
 - a) Inspection pour la conformité des piscines en 2014 (Louis Proulx);
 - b) Installation du panneau au quai (Rock Morin);
 - c) Ajout de terrains de camping - Budget 2014 (Louis Proulx);
15. Période de questions;
16. Levée de la séance.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

Les points 14a), 14b) et 14c) n'ont été que discutés aucune décision ne s'y rattache.

Il y aura dispense de lecture du procès-verbal, car les membres du conseil présents renoncent à sa lecture puisqu'ils déclarent avoir reçu et lu le présent procès-verbal conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2013-08-108

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2013 ET CELUI DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 JUILLET 2013

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : Le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2013 et celui de la séance extraordinaire du 30 juillet 2013 soient adoptés tels que présentés avec l'inscription des commentaires de madame Victoire Bacon à la période des questions, et ce, à la demande du conseiller Louis Proulx.

Adoptée à l'unanimité.

2013-08-109

4. APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : Les items suivants soient acceptés :

- a) Liste au montant de 399 040,49 \$;
- b) Listes des salaires au montant de 57 267,33 \$;
- c) Liste corrigée des salaires de juin présentée le 8 juillet 2013 au montant de 47 435,07 \$;

Adoptée à l'unanimité.

5. Période de questions

Aucune question.

6. Correspondance reçue et envoyée de juillet 2013

La secrétaire-trésorière adjointe donne des informations concernant la correspondance reçue et envoyée au cours du mois de juillet 2013.

7. **Dépôt des indicateurs de gestion pour l'année 2013**

La secrétaire-trésorière adjointe dépose le rapport des indicateurs de gestion 2012 pour la présentation de ce dernier par le maire, monsieur Daniel Rancourt, tel que prévu à la Loi.

2013-08-110

8. **ABRI TEMPO**

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QU : Étant donné le manque de temps pour procéder à l'inspection des abris tempo en milieu rural, la Ville de Macamic envoie des lettres aux contribuables concernés pour les informer qu'en 2014 les abris tempo (toile et structure) ne seront plus tolérés durant la période prohibée, soit entre le 1^{er} mai et le 1^{er} octobre.

Adoptée à l'unanimité.

2013-08-111

9. **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – MONSIEUR JEAN-PIERRE GAUDREAU**

Considérant qu'aucune opposition n'a été exprimée suite à la publication, dans le journal Info-Mak, édition du 13 juin 2013, d'une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 46, 8^e Avenue Ouest, Macamic;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal l'acceptation de cette demande;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : La demande de dérogation mineure sur la propriété de monsieur Jean-Pierre Gaudreau située, au 46, 8^e Avenue Ouest, Macamic, soit acceptée, aux conditions suivantes :

- Permettre le maintien tel que construit du bâtiment secondaire détaché avec une superficie de 104,60 mètres carrés au lieu de 65 mètres carrés et un espace libre à ciel ouvert de 0,25 mètre au lieu 0,60 mètre tel que décrit au règlement de zonage No 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.
- Cette dérogation deviendra caduque dès que des travaux majeurs devront être effectués sur le bâtiment ou que le bâtiment devra être reconstruit dû à une détérioration par le temps, le feu, le vent, etc.

Adoptée à l'unanimité.

2013-08-112

10. **APPUI AU SOUS-POSTE CAMIONNAGE EN VRAC POUR LEUR DÉMARCHE AUPRÈS DU MRN**

Il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic appuie le Sous-poste de camionnage en vrac pour les démarches effectuées auprès des autorités du ministère des Ressources naturelles, pour que le transport de bois en longueur et la construction de route en forêts soient priorités localement avant les transporteurs de l'extérieur.

Adoptée à l'unanimité.

11. **Projet bibliothèque**

2013-08-113

a) **DEMANDE DE SUBVENTION AU PACTE RURAL**

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : La Ville de Macamic priorise (priorité No 1) la demande au Pacte rural se terminant le 30 août 2013, le projet suivant :

« Phase 2 de la bibliothèque municipale »

QUE : Monsieur Ghislain Deschênes, chargé de projet est autorisé à présenter pour et au nom de la Ville ce projet dans le cadre du Pacte rural de la MRC d'Abitibi-Ouest; que monsieur Deschênes soit autorisé à signer tous les documents requis et nécessaires à l'exécution des présentes;

QUE : Le montant demandé au Pacte rural est de 25 000 \$.

Adoptée à l'unanimité.

2013-08-114

b) **AUTORISATION POUR DEMANDES DE SUBVENTION**

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : Monsieur Ghislain Deschênes, chargé de projet soit autorisé à contacter verbalement ou par écrit tout commerçant, entreprise ou organisme susceptibles de s'impliquer financièrement ou autres dans le projet de construction de la nouvelle bibliothèque de Macamic; à fournir tous les documents requis par ces éventuels partenaires, et à signer les documents de demande d'aide ou d'engagement.

Adoptée à l'unanimité.

2013-08-115

12. **RÈGLEMENT MODIFIANT LE CODE DE SÉCURITÉ :
ENTRETIEN DES TOURS DE REFROIDISSEMENT À L'EAU**

Il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE : Suite au dépôt du règlement modifiant le code de sécurité de l'entretien des tours de refroidissement à l'eau, la Ville de Macamic demande un moratoire et une évaluation indépendante des équipements d'aréna afin de revoir la pertinence d'y inclure les arénas étant donné que la plupart ne fonctionne environ que huit (8) mois par année.

QUE : La Ville de Macamic demande de suspendre cette directive envers les arénas cibles qui fonctionnent moins de 8 mois par année, jusqu'à ce qu'une évaluation concrète de ces équipements d'aréna soit faite.

Adoptée à l'unanimité.

13. **Rapport des comités**

Aucune rencontre n'a eu lieu.

15. **Période de questions**

Monsieur Daniel Lemire demande des informations concernant la phase 1 du projet de la bibliothèque. Le maire, Daniel Rancourt lui donne les informations concernant cette phase.

2013-08-116

16. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Rock Morin et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 20 h.

ADOPTÉ.

Joëlle Rancourt
Secrétaire-trésorière adjointe

Daniel Rancourt
Maire